

N°91 - Mai 2025

2 Rue des Hospitaliers
31 370 Poucharramet
05 61 91 83 09
mairie@poucharramet.fr
www.poucharramet.fr

 **Secrétariat**
(hors urbanisme)
Lun, Mer : 8h30/12h
Ven : 13h30/16h30
Sam : 1^{er} et 3^{ème} du mois
9h/12h30 ou sur rendez-vous

 **Service urbanisme**
Sur rendez-vous uniquement
Lun : 8h30/12h - 13h30/16h
Mer : 8h30/12h - 13h30/16h
sauf accolé 3^{ème} sam du mois
Jeu, Ven : 8h30/12h
Sam : 3^{ème} du mois 9h/12h30
urbanisme@poucharramet.fr

 **Médiathèque**
Mar : 16h30/18h30
Mer : 14h/16h
Sam : 10h30/12h30
mediatheque.poucharramet
@orange.fr

Panneau Pocket
❤ Poucharramet

Facebook
@JevisaPoucharramet

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Le mot du Maire

Chers Poucharramétoises et Poucharramétois,

Les beaux jours reviennent et, avec eux, l'énergie et la convivialité qui font la force de notre commune !

Tout d'abord, un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé au **repas de Pâques**. Une fois de plus, ce moment de partage a été une belle réussite. Merci aux bénévoles pour leur implication sans faille, et merci à vous tous d'être venus si nombreux, votre présence est le plus beau des encouragements.

Le vide-greniers, organisé par le Comité des Fêtes, a lui aussi connu un franc succès. Un temps superbe, de la bonne humeur et une organisation bien menée, bravo à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour faire de cette journée un agréable moment pour petits et grands.

Nous vous donnons rendez-vous pour un autre temps fort de la vie du village : **la fête locale**, qui se tiendra **les 27, 28 et 29 juin**. Trois jours de fête, de musique, de rencontres et de traditions, nous vous y attendons nombreux !

Du côté de la mairie, **plusieurs projets ont été menés à bien** ces derniers mois.

L'accessibilité de la salle du conseil a été améliorée pour accueillir tous les publics dans les meilleures conditions. **Un nouveau bureau du maire** a été aménagé ainsi qu'**une salle d'archives** plus fonctionnelle pour préserver notre mémoire communale.

Par ailleurs, **la Place des Marronniers** a bénéficié d'un réaménagement du mobilier urbain, pour la rendre encore plus agréable.

Enfin, je tiens à saluer **le dynamisme de nos associations**, qui animent la commune tout au long de l'année. Grâce à elles, Poucharramet continue de vivre, de se rassembler et de rayonner.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement, votre bonne humeur et votre attachement à notre village. Continuons, ensemble à faire de Poucharramet un lieu de vie chaleureux et vivant.

À très bientôt,

David, votre maire

LES ACTIONS

Installation de panneaux et mobiliers urbains

En mars, les premiers **panneaux dédiés au patrimoine** du village ont été installés sur plusieurs bâtiments emblématiques.



Réalisés en partenariat avec Tourisme en Cœur de Garonne, ces supports informatifs, conçus avec la Mairie de Poucharramet, invitent habitants et visiteurs à **découvrir l'histoire locale** sous un nouveau regard.

La commune a également **sécurisé la Place de l'Eglise** avec du mobilier urbain.

Parcours nature du Lac de la Bure

En partenariat avec la commune de Rieumes, nous avons engagé la réalisation d'un **parcours de randonnée non motorisé** longeant les berges du lac.



Le tracé prend en compte les contraintes foncières (le lac est bordé de parcelles privées) et naturelles (pentes trop importantes en bordure du plan d'eau, ripisylve). C'est pour ces raisons qu'il emprunte, sur le côté Nord, le Chemin de

la Serre. En amont du lac, une passerelle permettra de traverser la Bure.

Commémoration du 80ème anniversaire de la Victoire 1945

Le 8 mai, élus départementaux et minicipaux, anciens combattants, gendarmes, pompiers et orchestre d'harmonie se sont réunis autour du Monument aux Morts pour **rendre hommage aux combattants et aux populations civiles touchés** par ce conflit mondial. **Une gerbe** a été déposée par les élus et les enfants du village.

De coûtume, **le pot de l'amitié** a été partagé sous le préau de l'école.



La cantine à 1 euro

Début mars, la commune a mis en place **la tarification sociale** pour la restauration scolaire. Cela consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus. L'état facilite ce dispositif de « la cantine à 1 euro » en versant une aide à la commune.

David COURS a fait de cette préoccupation une priorité. Régine PALAS, l'adjointe à l'action sociale, consciente des difficultés rencontrées par certaines familles, a travaillé avec les élus pour **réduire la participation financière** des parents en précarité.

NOUVEL ARRETE MUNICIPAL

Entretien en limite de propriété

La municipalité a émis dernièrement **un arrêté** concernant l'entretien des trottoirs, des caniveaux et des végétaux **devant votre propriété**.

Nous vous rappelons qu'il est **demandé à chacun habitant, qu'il soit propriétaire ou non**, d'entretenir son trottoir, caniveau et réseaux d'évacuation des eaux pluviales, en effectuant **un nettoyage régulier** et sans utilisation de produits chimiques.

De plus, **les haies** doivent être **taillées¹ à l'aplomb** du domaine public et leur hauteur ne doit **pas dépasser 2 mètres** maximum.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est strictement interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants

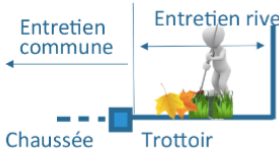
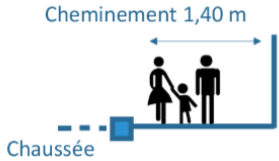
seront identifiés, facturer les frais d'enlèvement.

Les containers destinés à la collecte des déchets doivent **être retirés** de la voie publique **après le passage** de la collecte et **remisés dans l'enceinte privée** des propriétés respectives.

La responsabilité du propriétaire, du locataire ou du fautif identifié **peut être engagée** en cas de non-respect de ces dispositions.

L'intégralité de **l'arrêté municipal n°2025/PPM/10** portant sur la réglementation de l'entretien des trottoirs est consultable en mairie.

¹ Pour rappel, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet et déconseillée du 15 mars au 1^{er} avril (arrêté du 24/04/2015 BCAA).

	Entretien communautaire Entretien riverain	Balayer et désherber, sur les trottoirs ou banquettes, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eau pluviale.		Elaguer les branches de vos arbres et haies qui dépassent sur la voie.
	Entretien communautaire Entretien riverain	Balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes. En cas de verglas, jeter du sable, ou de la sciure de bois devant votre habitation.		Interdiction d'abandonner des objets encombrants ou des déchets sur la voie publique. Les poubelles doivent être rentrées après le passage du camion de collecte.
	Cheminement 1,40 m	Ne pas gêner le passage sur le trottoir, des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.		Il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber. Le désherbage sera réalisé par arrachage ou binage.
		Il est interdit d'obstruer le regard d'eau pluviale.		Tout propriétaire d'un fossé doit le maintenir en bon état de fonctionnement afin de permettre l'écoulement des eaux.

NOS VOISINS ONT DU TALENT

Entrevue avec Jean Darolles

Comment as-tu découvert ta passion pour l'arbitrage et qu'est-ce qui t'a motivé à devenir arbitre amateur ?

J'ai joué au foot depuis petit, je râlais beaucoup sur le terrain et un jour un arbitre m'a dit « si vous pensez faire mieux, prenez le sifflet ! » L'idée a fait son chemin et, en 2013, je me suis inscrit à une formation d'arbitrage. Premier match 2 mois plus tard, j'ai ensuite gravi les échelons au niveau départemental puis en ligue. Aujourd'hui j'arbitre en R2 en tant qu'arbitre central et en R1 et N3 à la touche.

Comment as-tu été choisi pour participer ? Quelles ont été les étapes clés vers l'obtention de ton titre ?

Je n'ai pas été choisi, tous les arbitres amateurs de France peuvent s'inscrire via internet à cette Coupe de France. On passe d'abord par des quizz vidéo (QCM) où les meilleurs se qualifient pour une phase « terrain » où ils sont vu par des observateurs.

J'ai fait mon chemin jusqu'en finale et j'ai eu la chance d'être choisi. La victoire a été une grande surprise. Un super moment avec un beau trophée, reçu 4 jours après la naissance de mon premier enfant. 2024 restera gravé dans ma mémoire !

Quelles sont les principales difficultés rencontrées sur le terrain en tant qu'arbitre ?

Les difficultés sont plutôt autour du terrain. Des publics qui râlent, insultent, menacent parfois. Des parents trop ambitieux pour leurs enfants. En seniors, c'est moins présent mais l'ambiance peut être pesante, accentuée par des enjeux pour les clubs. Arbitrer c'est parfois une tâche difficile.

Quelle est ta philosophie d'arbitrage et comment jongles-tu entre ta vie personnelle, professionnelle et ton engagement d'arbitre ?

J'ai la chance d'avoir joué longtemps, j'essaie de communiquer avec les joueurs et comprendre les situations. Jongler, c'est parfois compliqué. En plus des matchs le week-end, je suis aussi observateur pour les arbitres départementaux, formateur des nouveaux

arbitres, membre de la commission d'arbitrage du 31 et représentant des arbitres à la commission de discipline du district. Sans oublier le Comité des Fêtes du village, les syndicats des Jeunes Agriculteurs... Les semaines sont bien remplies !



Y a-t-il un match ou un moment qui t'a particulièrement marqué en tant qu'arbitre ?

Le tout premier, bien sûr, mais aussi le premier en seniors alors que je n'avais que 19 ans, pas loin d'être le plus jeune sur le terrain.

Partages-tu une anecdote amusante ou touchante avec nous ?

Je garde un souvenir de certaines réflexions de supporters, drôles parfois comme ce fameux « monsieur l'arbitre, n'oubliez pas, on n'a pas le même maillot mais on a la même passion », au milieu d'une action d'un match tendu.

J'ai aussi la chance d'arbitrer avec des jeunes que j'ai formés, ce qui crée un lien.

As-tu d'autres ambitions ou projets liés à l'arbitrage ?

J'aimerais bien passé en R1 au centre et pourquoi pas en N3. Pas plus haut, la barrière de l'âge est déjà franchie.

As-tu un message spécial pour les jeunes de notre commune intéressés par le sport ?

Je vois le sport comme un vecteur social et d'intégration important. Il faut garder à l'esprit que cela doit être par plaisir. Moi c'est l'arbitrage, mais d'autre ce sera le rugby, la danse, les échecs, la musique... Chacun peut trouver sa voie !

LES ACTIONS

Dispositif «Citoyens vigilants»

Le 25 avril, le Commandant de la brigade de Rieumes et le Major de la Brigade de Seysses ont expliqué **le dispositif « Citoyens vigilants »** : un réseau de **personnes volontaires** appelées “référénts” s’est constitué à l’issue de cette réunion dans l’ensemble des quartiers de la commune afin d’**assurer une vigilance passive en lien avec les habitants**.

Chaque référent sera amené, dans **le respect de la vie privée de ses voisins**, à observer et rassembler des informations concernant les **faits suspects ou inhabituels**. Il transmettra ces informations directement à la Gendarmerie et/ou à la Mairie par une messagerie sécurisée.

La sécurité, c’est l’affaire de tous !

Des panneaux signaleront l’adhésion à l’opération à l’entrée du village, dans un but de **dissuader les personnes malveillantes**.

SANDRA NOUS REGALE

Butti ma buoni ! (*Traduisez : Moche mais bon !*)

Petites douceurs Italiennes simples et addictives.



Les ingrédients :

- 120 g de sucre
- 150 g de noisettes (à torréfier au four ou à la poêle)
- 2 blancs d’oeufs

1. Préchauffer votre four à 150°C.
2. Concasser grossièrement les noisettes torréfiées.
3. Fouetter les blancs en neige en ajoutant le sucre en 3 fois jusqu’à obtenir une meringue épaisse et brillante.
4. Incorporer les noisettes.
5. A l’aide d’une cuillère, former environ 25 petits tas de pâte sur une plaque recouverte de papier cuisson.
6. Cuire au four 20 minutes, la surface doit briller, craqueler et sécher sans trop colorer.
7. Laisser refroidir dans le four éteint.
8. Il n’y a plus qu’à déguster !

Ces biscuits se conservent au moins 2 semaines dans une boîte en fer, si vous résister bien sûr car son goût de noisettes est un appel à la gourmandise !

Buon appetito ! (*Bon appétit !*)

VOS COMMERCES DE PROXIMITE

Chez Julie - Artisan coiffeuse

D'ici quelques jours, **Julie vous accueillera à nouveau** dans son salon. Pour réserver votre moment, contactez-la au 06 63 80 08 42 (appel et SMS).



Bodélices - Epicerie, pains et pâtisseries

En plus de son épicerie, pains et viennoiseries, Latifa vous propose désormais ses **douceurs dominicales**.

A réserver avant le vendredi midi, sur place ou au 05 64 72 10 42, elles raviront les papilles des gourmands.

LES ASSOCIATIONS

L'agenda associatif

Journée des Associations : la municipalité et les associations vous attendent à la Commanderie le **dimanche 7 septembre**, de 10h à 17h. Animations, démonstrations, buvette et **repas participatif ouvert à tous**. Le **four communal** sera allumé spécialement pour l'occasion.

Les Archers du Savès : le **challenge inter-associations 31/65** de tir à l'arc aura lieu le **dimanche 22 juin** sur le stade à Poucharramet. Une 50^{aine} d'archers concourront sur des cibles distantes de 10 à 70 mètres. Venez-les encourager ! Infos : lesarchersdusaves@gmail.com

Mouv' Ton Corps : rendez-vous **samedi 28 juin** dès 9h15 pour une **marche participative** puis entre 15h et 18h pour un **atelier gratuit** parents/enfants. Lancement des pré-inscriptions pour le **programme Gym et Cancer**. Infos : mouvtoncorps.pouch@gmail.com

APE : les parents d'élèves organisent une tombola dont le tirage au sort aura lieu lors de la kermesse de l'école le **mardi 1^{er} juillet**. Infos : ape.poucharramet31@gmail.com

Tohu-Bohu : rendez-vous le **jeudi 10 juillet** à Poucharramet pour la 2^{nde} édition de sa **Guinguette culturelle**. Théâtre, concert, jeux, restauration et buvette. Infos : contact@tohubohu-collectif.fr

Vide-greniers et fête locale

Le **dimanche 18 mai**, le Comité et ses bénévoles organisaient leur second **vide-greniers**. Toute la journée, les exposants ont investis la place des marronniers et les visiteurs ont cherché à faire de bonnes affaires.

Le Comité vous donne maintenant rendez-vous **le week-end des 27, 28 et 29 juin pour la traditionnelle fête locale**. Découvrez dès maintenant le programme ainsi que le menu du repas du samedi soir (sur inscription avant le 21 juin).

Si vous souhaitez donner un coup de main, communiquez vos disponibilités à l'adresse cdfpoucharramet@outlook.fr



PROGRAMME DE LA FÊTE LOCALE

AU PROGRAMME DE CE WEEK-END FESTIF

Vendredi 27 juin :

- 🍷 Foodtrucks sucrés
- 🍷 Grillades proposées par le Comité (**prenez vos couverts**)
- 🚲 19h/21h : Course cycliste organisée par l'ACF
- 🎵 19h30 : Animation musicale de « Sophisticated Cats »
- 🎵 21h : Animation musicale de « Nener »
- 🎵 22h : Animation musicale de « DJ Dom »

Samedi 28 juin :

- 9h15 : Marche participative organisée par Mouv' Ton Corps
- Début des festivités à 14h00
- 🍷 15h/18h : Ateliers gratuits parents/enfants proposés par Mouv' Ton Corps
- 16h/20h : Ferme pédagogique (spectacle, balades à dos d'ânes et sulkys à pédales)
- 🎵 18h : Animation musicale de « Les JenPatriK & Co »
- 🍷 Foodtrucks salés et sucrés
- 🍷 20h : Repas de la fête (**200 places - sur inscription - prenez vos couverts**)
- Menu : Salade basque // Rougail saucisse et riz blanc // Fromages**
- Duo de tartes aux pommes et fraises // Pain // Café - Vin vendu à la buvette (tarif préférentiel)**
- Adultes 20 euros // Enfants 10 euros (jusqu'à 10 ans)**
- 🎵 21h : Diffusion de la finale du Top 14 sur grand écran
- 🎵 23h : Animation musicale de « DJ Dom »

Dimanche 29 juin :

- 10h : Messe suivie du dépôt de gerbe
- 🍷 11h30 : Apéritif musical offert par la Mairie
- 🍷 12h : Repas façon « Auberge Espagnole » (**prenez vos spécialités et vos couverts**)
- 14h/16h : Balades à dos d'ânes, sulkys à pédales et autres jeux
- 🎵 15h : Tirage au sort de la pesée du week-end (jambon de pays - 2€/ticket)

Tout le week-end, jeux gonflables, babyfoots et autres jeux pour petits et grands.

📌 Le four du village sera allumé, n'hésitez pas à venir avec vos plats à cuire.



COUPON D'INSCRIPTION AU REPAS DE LA FÊTE LOCALE SAMEDI 28 JUIN 2025 A 20H



- **TARIFS** : Adultes : 20 euros // Enfants (jusqu'à 10 ans) : 10 euros (**limité à 200 places**)
- **REGLEMENT** : espèces ou chèque (ordre : Comité des Fêtes de Poucharramet)
- **COUPON ET REGLEMENT à déposer** :
 - soit en boîte aux lettres au 45 Rue des Templiers 31370 Poucharramet, chez Mme Audrey Lousteau, secrétaire du Comité des Fêtes
 - soit en mairie à l'attention du Comité des Fêtes
- **DATE LIMITE D'INSCRIPTION** : samedi 21 juin 2025

L'inscription ne sera prise en compte qu'avec le paiement joint à ce coupon, merci de votre compréhension.

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Nombre d'adultes :

x 20 euros

=

euros

Nombre d'enfants :

x 10 euros

=

euros

(jusqu'à 10 ans)

TOTAL :

euros

Numéros utiles

URGENCES

Samu : 15
Police secours : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Appel d'urgence sourds/malentendants : 114
Centre anti-poison : 05 61 77 74 47
Violences Femmes Info : 39 19
Allo Enfance en danger : 119

SANTÉ

SOS Médecins : 05 61 33 00 00
Pharmacies de garde : 32 37
Allo Docteur : 39 66 (médecin de garde après 20h, les week-end et jours fériés)

SERVICES

Enedis (Raccord du logement) : 09 70 83 19 70
Enedis (Urgence coupure) : 09 72 67 50 31
Allo Service public : 39 39

MAIRIE

La mairie met à disposition ce numéro pour joindre un élu en cas d'urgence :
06 21 98 70 45

La mairie rappelle également qu'elle ne dispose pas de « numéro prioritaire » pour contacter les services (électricité, téléphone...) en cas de problème, de panne ou coupure. Nous vous invitons à contacter vous-même directement le service concerné.



PENSE-BETE

Bruits de voisinage - Arrêté préfectoral n°83 du 23/07/1996

Qui dit beau temps, dit retour des activités de jardinage et bricolage. Bien que nécessaires, ces travaux peuvent générer des nuisances sonores et perturber la tranquillité du voisinage.

Pour préserver la qualité de vie de chacun, voici un **rappel des horaires autorisés** pour les travaux réalisés par des particuliers :

Lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 - 14h30 à 19h30 ;

Samedi : 9h00 à 12h00 - 15h00 à 19h00 ;

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00 - 16h00 à 18h00.

En ce qui concerne **les animaux**, nous rappelons aux propriétaires, en particulier de chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Toute personne, dans le cadre de ses **activités professionnelles**, non soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre des installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, **doit interrompre ses travaux entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés**, sauf en cas d'intervention urgente. Les dispositions précédentes ne dispensent pas les personnes concernées de prendre toutes dispositions pour **réduire les nuisances sonores** qu'elles provoquent **pendant la période comprise entre 7h00 et 20h00**.



Boîtes aux lettres



Avec l'arrivée du printemps, soyez vigilant si des guêpes ont élu domicile dans vos boîtes aux lettres. Le risque de piqûres est important, encore plus pour les personnes allergiques.

N'oubliez pas d'y inscrire lisiblement vos noms et numéros.